

# BRETAGNE

1 JOURNÉE



## OBJECTIF

Obtenir une attestation obligatoire pour pratiquer ce mode de chasse



## CONDITIONS

Toute personne intéressée à partir de 14 ans. Cette formation peut être effectuée avant d'avoir obtenu le permis de chasser ou après. Seule la pratique exige la possession d'un permis de chasser validé



## LIEUX

Centres de formation :

- Côtes d'Armor : "Botsay" à GLOMEL <sup>(1)</sup>
- Morbihan : "Goh Menhir" à SAINT-JEAN-BRÉVELAY <sup>(2)</sup>



## COÛT

40 € (prévoir un pique-nique)



## INTERVENANTS

Techniciens FDC Bretagne, associations bretonnes de chasseurs à l'arc



## INSCRIPTION

Dossier à retirer auprès du secrétariat de la FDC22 ou sur le site internet



## DATES

- Samedi 11 juin<sup>(2)</sup>
  - Samedi 3 septembre <sup>(2)</sup>
  - Jeudi 20 octobre<sup>(1)</sup>
  - Samedi 29 octobre<sup>(1)</sup>
- de 9h à 17h

# CHASSE À L'ARC

## PROGRAMME

### THÉORIE

- Pourquoi chasser à l'arc ?
- Présentation du matériel ;
- Conditions de tir ;
- Différents modes de chasse à l'arc ;
- Sécurité.

### PRATIQUE

- Différentes techniques de tir ;
- Tir sur cible fixe, 3D, au sol et au vol ;
- Conseils de l'après-tir.

**Possibilité d'amener votre matériel sous votre responsabilité.**

## BON À SAVOIR

La chasse à l'arc peut être pratiquée en formule "chasse accompagnée", dès 15 ans, sous réserve que le filleul et son accompagnateur aient suivi la formation dédiée (cf. p.5). Seul l'accompagnateur devra justifier de sa participation à une journée de formation à la chasse à l'arc. Nous conseillons cependant au prochain chasseur accompagné de participer à une session de formation à la chasse à l'arc dont l'attestation sera prise en compte une fois son permis obtenu.

## RENSEIGNEMENTS

[frcbretagne@chasseurdefrance.com](mailto:frcbretagne@chasseurdefrance.com) ou 02 96 58 06 34

